

COMMUNE DE SCIECQ
DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le 15 novembre, à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BEAUDIC, Maire.

Date de la convocation : le 9 novembre 2021

Nombre de conseillers : en exercice : 14, présents : 13 , votants : 13

Présents :

Mesdames AYMÉ Sophie, CLANCIER Catherine, VENTURINI Séverine, QUEIROS Élodie, PARSONNEAU Géraldine

Messieurs BEAUDIC Jean-Michel, BILLARD Patrice, CHIRON Florian, JARRY Claude, PHILIPPE Jean-Pierre, GODET Guy-Marie, MAURY Anthony, COURTECUISSSE Vincent

Absente excusée : Madame LEFEBVRE Hélène

Secrétaire : Monsieur COURTECUISSSE Vincent

Début de séance : 20h30

Point 1 : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 septembre 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2021 tel que présenté.

Point 2 : Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur (PPGDLSID) élaboré par la CAN. (DEL2021-41)

La loi dite ALUR du 24 mars 2014 réforme en profondeur la gestion de la demande locative sociale. L'article 97 en particulier confie dorénavant à la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), dont le Programme Local de l'Habitat (PLH) a été adopté le 16 novembre 2015 et le prochain pour la période 2022-2027 est actuellement en cours d'élaboration, la responsabilité de l'élaboration d'un Plan partenarial de gestion de la demande de logement social, ainsi que la mise en place d'un service d'accueil et d'information du demandeur (PPGDLSI).

Suite à la loi ELAN du 23 novembre 2018 et son décret d'application n° 2019-1378 du 17 décembre 2019, ce Plan partenarial de gestion de la demande sociale poursuit trois objectifs :

- Définir les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes locatives sociales et satisfaire l'information des demandeurs,
- Prévoir les conditions locales d'enregistrement de la demande de logement social,

ainsi que les fonctions assurées par le dispositif de gestion partagée de la demande,

- Définir et intégrer les modalités de mise en œuvre d'un système de cotation de la demande sociale.

Il comporte cinq «fiches-actions» précisant le :

- Service d'accueil et d'information,
- Système de cotation de la demande,
- Renforcement du rôle de la CAN,
- Repérage et au traitement des situations spécifiques,
- Suivi et attractivité du parc locatif social.

Afin d'harmoniser les pratiques des lieux d'accueil existants devant assurer le même accès à l'information, une cohérence et une équité des informations données aux demandeurs et fixer un délai maximal commun, la mise en œuvre de la « fiche-action 1 » implique les 40 communes du territoire et nécessite de définir/clarifier leur rôle selon trois options possibles :

- Etre un lieu d'accueil et d'information de type 1 afin de relayer les informations générales relatives à la demande sociale (remise de brochure, ...),
- Etre un lieu d'accueil et d'information de type 2 afin d'assurer l'accueil d'un ménage/demandeur pour lui apporter tous les renseignements nécessaires relatifs à sa démarche,
- Etre un lieu d'enregistrement de la demande afin d'accompagner tout demandeur dans sa démarche de demande sociale.

Il revient au conseil municipal d'approuver ce plan de partenariat de gestion de la demande sociale de logement et d'émettre un avis sur le lieu d'accueil et d'information de type 1, 2 ou 3.

Après délibération, le conseil municipal approuve le plan de partenariat de gestion de la demande sociale de logement et émet un avis favorable sur le lieu d'accueil et d'information de type 3.

Point 3 : Assainissement – rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de l'agglomération.

Il est fait lecture des chiffres clefs du rapport annuel 2020 sur l'assainissement, compétence de NiortAgglo :

- 49 534 abonnés
- 23 stations d'épuration
- 8 millions de M3 d'eaux usées
- 713 contrôles d'assainissement non collectif
- 1 932 tonnes de matières sèches, de boues produites et traitées
- 5,2 millions de M3 facturés
- 68 agents

- 3 600.00 € d'investissements pour l'assainissement collectif et 2 300 000 € pour les eaux pluviales

- Redevance assainissement collectif :
 - . Abonnement annuel : 35,67 €
 - . le M3 : 1,47 € pour les 20 premiers M3
 - . le M3 : 2,01 € au-delà

Soit une facture type de 266,07 € pour 120 M3 par an.

- Redevance d'assainissement non collectif :
 - . Diagnostic des installations existantes : 113,14 €
 - . Contrôle de conception, implantation des installations nouvelles : 181,03€
 - . Contrôle de bon fonctionnement : 101,82 €
 - . Etat des lieux (en cas de vente) : 169,71€

Le conseil municipal prend acte de ce rapport d'activités 2020.

Point 4 : Accès au réseau de téléphonie mobile via l'installation d'une antenne relais.

Un courrier conjoint de la Préfecture et du Conseil départemental nous demande signaler les éventuelles difficultés d'accès au réseau de téléphonie mobile dans notre commune.

Un dispositif de couverture ciblée permet aux communes le désirant d'améliorer l'accès de leurs administrés aux réseaux de téléphonie mobile via l'installation d'une antenne relais.

Le dossier de la commune est ensuite instruit dans la perspective d'un futur arrêté nommant l'opérateur leader du site. L'opération de mise en service est réalisée au plus tard dans les deux ans.

Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur cette opportunité.

Après délibération, le conseil municipal atteste de la faible couverture du réseau téléphonique mobile et autorise le Maire à répondre à la sollicitation de la Préfecture afin d'initier une étude d'opportunité pour l'installation d'une antenne relais.

Point 5 : Etude patrimoniale de l'assainissement non collectif réalisé par la CAN (rue de la mine).

La Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) qui exerce la compétence assainissement non collectif depuis le 1er janvier 2005 souhaite améliorer la gestion patrimoniale de l'assainissement non-collectif sur son territoire.

Elle a confié à VERDI INGENIERIE la réalisation d'une étude afin d'apporter une réponse à chaque parcelle bâtie sélectionnée du territoire de la CAN (parcelles identifiées sur plan sans terrain disponible), non desservie par un réseau

d'assainissement collectif, quant à la faisabilité d'un assainissement non collectif (que les terrains soient situés en zonage collectif ou non collectif), afin de proposer une aide à la décision à destination des élus de la CAN pour orienter la future programmation pluriannuelle des investissements du budget assainissement (2021-2025) vers la fin des extensions de réseaux. Cette étude s'inscrit dans la perspective de révision des zonages d'assainissement. A l'issue de l'étude, un classement par typologie de faisabilité de l'ANC est réalisé.

Pour la commune de SCIECQ la seule parcelle problématique sélectionnée par la CAN se trouve sur le secteur de la Mine, classée en zonage assainissement collectif. Il s'agit de la parcelle cadastrée AC 214-215 pour laquelle un ANC est possible mais requiert la levée de contraintes (filrière de traitement préconisée : filtre compact/micro station).

Les résultats de cette étude pourraient conduire la CAN à ne pas retenir le projet d'extension du réseau d'assainissement collectif sur la rue de la Mine et à ne pas l'inscrire dans la programmation pluriannuelle d'investissements en cours d'élaboration.

Il revient au conseil municipal de confirmer la nécessité de cette extension du réseau d'assainissement collectif au regard d'une part des attentes des riverains et d'autre part des engagements pris antérieurement par la CAN, indépendamment de tout projet d'urbanisation future.

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à adresser un courrier à la CAN afin que des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif, rue de la mine et chemin des loups soient inscrits dans la programmation d'investissements de la CAN. Une enquête sera initiée pour recueillir la demande des habitants concernés.

Point 6 : Commissions : informations sur les projets et travaux en cours.

- Informations de l'adjoint délégué à la commission culture et vie associative (Patrice BILLARD) :

- La réunion annuelle des associations aura lieu au mois de décembre
- La création du nouveau site internet de la commune devrait être finalisée pour le mois de janvier 2022.

- Informations de l'adjoint délégué à la commission entretien de la voirie et des espaces publics, urbanisme et transport (Jean-Pierre PHILIPPE) :

- Les travaux du lotissement de la Brelandière vont être finalisés
- Les travaux de construction des logements sociaux, rue de salboeuf sont en cours

- Informations de l'adjoint délégué à la commission patrimoine et travaux (Claude JARRY) :

- La réception des travaux de l'aménagement de la route de Niort a

été réalisée sans réserve

- Les premières étapes du projet d'aménagement de la rue des loges et de la route de St Rémy – tranche 1 sont les suivantes :

Premier trimestre 2022 :

- AVP (Avant-Projet)
- Etude de l'effacement des réseaux (jusqu'à l'impasse des Hauts de Sèvres)

Deuxième trimestre 2022 :

- Programmation des travaux
- Installation du second radar pédagogique (radar mobile)

- Les travaux d'aménagement du passage des chétives maisons sont achevés et répondent tout à fait au cahier des charges et aux attentes des riverains.

- Les travaux de réfection de voirie chemin des loups ont été réalisés conformément aux attentes

- Les projets suivants sont en cours d'étude :

- Installation d'une main courante sur le sentier de la Cueille (3 entreprises contactées, en attente de devis)
- Entretien du stade et travaux de mise aux normes des vestiaires (rencontre avec l'Avenir79)
- Terrain multisports (recherche de terrains et devis en cours d'élaboration)
- Enfouissement des containers collectifs de déchets
- Entretien de la toiture du lavoir
- Installation d'ombrières photovoltaïques (en attente de réponse de SEOLIS)
- Etude ID79 sur le plan de circulation en cours

- Le maître d'œuvre est mis en cause dans le dossier du sinistre de la Pause Sciecquoise

- Les plantations et la taille des arbustes ont été effectuées route de Niort. Des paillis ont été mis en œuvre.

- Informations de l'adjointe déléguée aux affaires sociales (Séverine VENTURINI) :

- Les dossiers de participation financière aux licences sportives ont été instruits

- Les personnes âgées recevront des colis pour la fin d'année

- Une animation est programmée pour les personnes de 65 ans et plus au mois de janvier 2022

- Les Sciecquois pourront participer à la confection de boîtes solidaires à remettre aux associations caritatives à l'occasion de Noël 2021.

- Une rencontre aura lieu avec une référente de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) pour échanger sur la politique enfance et jeunesse.

Point 7 : Informations (PLH, PLUID)

- P.L.H (Plan Local de l'Habitat) : La commune de Sciecq est rattachée au cœur d'agglomération.

Le PLH fixe un quota de construction d'environ 25 maisons pour Sciecq pour les années 2022 à 2027. La superficie des terrains est de l'ordre de 300 à 400 m².

- PLUID (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Déplacement) :

Le groupe de travail composé d'élus et d'habitants de Sciecq, va se réunir à nouveau pour définir les haies et murets qui devront rester protégés, s'interroger sur le devenir des dents creuses et le projet urbain de la commune.

Point 8 : Questions diverses

En l'absence de questions diverses, le Maire clôture la réunion du Conseil Municipal.

Un prochain conseil sera programmé le jeudi 16 décembre 2021

La séance est levée à 22h35 par Monsieur le Maire.

Les membres du Conseil municipal

Nom prénom	Emargement
BEAUDIC Jean-Michel	
JARRY Claude	
PHILIPPE Jean-Pierre	
BILLARD Patrice	
VENTURINI Séverine	
COURTECUISSÉ Vincent	
CLANCIER Catherine	
LEFEBVRE Hélène	Absente excusée
PARSONNEAU Géraldine	
MAURY Anthony	
QUEIROS Élodie	
CHIRON Florian	
GODET Guy-Marie	
AYMÉ Sophie	